

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01471

Numéro SIREN : 491 364 923

Nom ou dénomination : A.G.M.

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2018 sous le numéro de dépôt 10562

Copie Conforme
Le représentant légal

AGM

Comptes Annuels
au 31 décembre 2017

AGM	COMPTES ANNUELS - SOMMAIRE	31/12/2017
------------	-----------------------------------	-------------------

- ***Bilan Actif (état 2033-A)***
- ***Bilan Passif (état 2033-A)***
- ***Compte de Résultat (état 2033-B)***
- ***Tableau des immobilisations (état 2033-C)***
- ***Tableau des amortissements (état 2033-C)***
- ***Tableau des provisions (état 2033-D)***
- ***Annexe***

Désignation de l'entreprise **EURL AGM** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **105 BLD FELIX TURI** **13730 SAINT VICTORET**

Numéro SIRET * **4 9 1 3 6 4 9 2 3 0 0 0 1 2**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		30 094	30 094
	Report à nouveau	134		(6 170)	(6 568)
	Résultat de l'exercice	136		19 283	397
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		52 007	32 723
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées	156		7 184	16 368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		33 509	13 424
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 303	8 877	14 720
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		49 569	44 512
Total général (I + II + III)		180		101 576	77 235
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AGM

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION		209		210	210	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires }	215		214		
	services *	217		218	296 767 214 348	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	1 500 13 141	
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226	11 800	
Autres produits				230	3 694	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	310 070 228 182	
ACHATS DE MARCHANDISES * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS * (y compris droits de douane)				238	127 837 79 348	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	414 (6 620)	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 5 027 - immobilier)				242	88 886 42 447	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 045)				244	4 679 4 599	
Rémunérations du personnel *				250	46 357 57 406	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 621 21 897	
Dotations aux amortissements *				254	253 13 246	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	6 15	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	288 054 212 338	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	22 016 15 845	
Produits financiers (III)				280		
Produits exceptionnels (IV)				290	31 000	
Charges financières (V)				294	2 477 1 667	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	62 47 180	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	194 (2 400)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	19 283 397	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	19 283 314	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	194	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	62	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		251		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Dédutions	Entreprise nouvelle (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990
	Divers, dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	"Dédution exceptionnelle (art 39 decies)"	655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	18 461 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *4.....6.8.7 dont imputés sur le résultat :				360 4 687	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	13 774 372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : EURL AGMNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 228	412		414		416	2 228	2 228
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 730	442		444		446	4 730	4 730
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 823	462		464		466	11 823	11 823
	Autres immobilisations corporelles	470	1 516	472		474		476	1 516	1 516
Immobilisations financières		480	102	482		484		486	102	102
TOTAL		490	20 399	492		494		496	20 399	20 399
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500	2 228	502		504		506	2 228	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 730	532		534		536	4 730	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	11 648	552	108	554		556	11 755	
Autres immobilisations corporelles	560	1 032	562	145	564		566	1 178		
TOTAL		570	19 638	572	253	574		576	19 891	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AGM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 687
Déficits imputés	983	4 687
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	5 867
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	12 666
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 230
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	29 590
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EURL AGM
105 BLD FELIX TURI
13730 SAINT VICTORET

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

PRADO CONSEILS

393 Avenue du Prado

13008 MARSEILLE

0491167350

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	1
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Evaluation des immobilisations corporelles	2
Evaluation des amortissements	2
Evaluation des matières et marchandises	2
Evaluations des produits et en cours	2
Disponibilités en Euros	3
Charges à payer	3
Détail des charges à payer	3

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 101 576.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 296 767.18 Euros et dégageant un bénéfice de 19 283.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	80.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 à 4 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

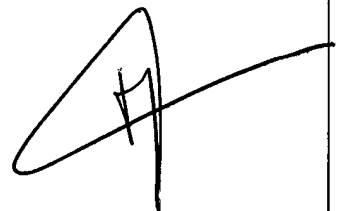
Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 613
Total	3 613

Détail des charges à payer

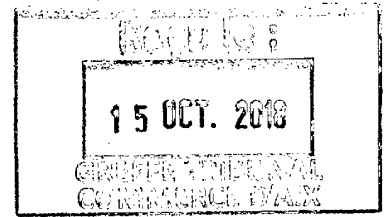
	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	3 613
Total	3 613



Copie Conforme
Le représentant légal

A.G.M.
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 105 boulevard Félix Turi
13730 SAINT VICTORET

R.C.S. AIX EN PROVENCE B 491 364 923
CHRONO 2006 B 1471



I – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2018 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19.283 euros de la manière suivante :

- | | |
|--------------------|--------------|
| - Report à nouveau | 6.170 euros |
| - Autres réserves | 13.113 euros |

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution par la société au cours des trois derniers exercices.

II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2018

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'G' shape followed by a horizontal line.